

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Liliane Clément](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7b0e2f089e1b368a87a9b933>

Date d'obtention : 2021-02-19 20:42:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto vise à encadrer et à uniformiser nos interventions, à faire une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués, à limiter la propagation et à réduire considérablement le délai de traitement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure compréhension du phénomène et mieux me guider dans les situations de sextage. Efficacité, rapidité, légalité...

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien suivre les étapes de la trousse afin de ne pas nuire au processus et garder une neutralité.